



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 19448

Texte de la question

M. Alain Marleix souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'élitisme exagéré qui est pratiqué lors du recrutement des infirmiers. A l'heure où il manque de plus en plus d'infirmiers dans notre pays et qu'il est nécessaire de faire appel à une main-d'oeuvre étrangère, espagnole notamment, il demande s'il ne pourrait pas être possible, sans dévaloriser le concours d'entrée au sein des écoles de formation en soins infirmiers, de faciliter l'intégration des jeunes motivés par cette profession avec une plus grande souplesse lors des épreuves de sélection.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées est tout à fait conscient des besoins importants en personnels infirmiers. C'est pourquoi le nombre d'étudiants admis à entreprendre une formation d'infirmier en 2003 a été fixé à 30 000, ce qui représente une augmentation de 13,54 % par rapport à l'année 2002. Cette mesure permettra à de nombreux jeunes d'accéder à cette formation. Il est néanmoins indispensable de maintenir le niveau d'exigence actuellement requis pour l'accès à la formation, qui constitue un des éléments permettant de garantir la qualité des soins qui seront dispensés à la population par les futurs infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19448

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4206

Réponse publiée le : 1er septembre 2003, page 6832